

Dûment convoquée et tenue à l'école du Bois-Joli, sise au 3685 rue de La Rochelle, à Trois-Rivières, ce treizième jour du mois de septembre 2023, à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de l'assemblée à 20h05 et constatation du quorum.

Mme Isabelle Nicol, souhaite la bienvenue à tous les parents et présente les parents qui sont actuellement membres du conseil d'établissement :

- Mme Mélanie Auger
- Mme Stéphanie Bellemare
- Mme Sarah Bourdages
- M. Mathieu Desjardins
- M. Pierre-Philippe Foucher
- Mme Marie-Ève Paquet (absente lors de cette assemblée)

2. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE 2022-2023, MME MARIE-ÈVE PAQUET

Mme Paquet étant absente, c'est M. Pierre-Philippe Foucher, qui explique le rôle de parent au sein du conseil d'établissement.

3. MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTRICE, MME ISABELLE NICOL

Mme Nicol souhaite la bienvenue aux parents de l'assemblée.

4. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Philippe Foucher que Mme Isabelle Nicol agisse à titre de présidente d'assemblée.

01-AG2324

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélanie Auger que Mme Mélissa-Vanessa Talbot-Dufour agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

02-AG2324

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicol fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Girard que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

03-AG2324

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04-AG2324

7. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS DU 14 SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Desjardins d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 14 septembre 2022 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

Mme Nicol et M. Foucher survolent le rapport annuel avec l'auditoire pour donner un aperçu des sujets abordés par le conseil d'établissement durant l'année.

9. COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDA

Mme Isabelle Nicol explique ce qu'est le comité consultatif des services EHDA. Elle invite les parents concernés à poser leur candidature s'ils désirent s'impliquer.

10. EXPLICATIONS SUR LA COMPOSITION ET LES FONCTIONS :

10.1 Du conseil d'établissement : Mme Isabelle Nicol explique les rôles et fonctions ainsi que la composition du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement doit siéger +/- 6 fois pendant l'année. Les rôles des membres du conseil sont d'adopter, d'approuver, de consulter et de s'informer sur différents sujets tels que :

- Le code de vie;
- Les budgets;
- Les activités;
- Les frais chargés aux parents;
- Le classement des élèves;
- L'alimentation;
- Service de garde;
- Etc.

10.2 Du comité de parents du Centre de services scolaires du Chemin-du-Roy : Organisme de participation des parents. Un représentant du CÉ par école, qui représente l'école au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy. Les rencontres ont lieu une fois par mois.

11. PROCÉDURE ET ÉLECTION AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET AU COMITÉ DE PARENTS

11.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élections

Il est proposé par Mme Mélanie Auger de nommer Mme Isabelle Nicol afin qu'elle agisse à titre de présidente d'élections.

05-AG2324

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection

Il est proposé par Mme Sarah Bourdages de nommer Mme Mélissa-Vanessa Talbot-Dufour afin qu'elle agisse à titre de secrétaire d'élections.

06-AG2324

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Nomination de deux scrutateurs

Il est proposé par Mme Stéphanie Girard de nommer Mme Isabelle Blanchette et Mme Stéphanie Roy afin qu'ils agissent à titre de scrutateur d'élections.

07-AG2324

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.4 Procédure de mise en candidature (trois mandats de deux ans et un mandat d'un an)

Mme Isabelle Nicol explique la procédure de mise en candidatures et procède à l'appel des candidatures pour les postes vacants au conseil d'établissement. Les mandats échus et soumis à une élection sont les suivants :

- Mandat de 2 ans : Mme Mélanie Auger
- Mandat de 2 ans : Mme Sarah Bourdages
- Mandat de 2 ans : M. Mathieu Desjardins.
- Mandat d'un an : Mme Marie-Ève Paquet

11.5 Élections des parents au sein du conseil d'établissement

- M. Mathieu Desjardins se propose et est appuyé par M. Pierre-Philippe Foucher;
- Mme Sarah Bourdages se propose et est appuyée par Mme Stéphanie Bellemare;
- Mme Mélanie Auger se propose;
- Mme Stéphanie Girard se propose;
- Mme Marie-France Quimper se propose;

- M. Prisca Gires Damen Tchoua se propose;
- Mme Geneviève Langlois se propose;
- Mme Marie-Christine Plamondon se propose.

La présidente d'élections demande la fin de la période des mises en candidatures. La présidente d'élections déclare élus les membres suivants au conseil d'établissement pour un mandat de **deux ans** :

- Mme Sarah Bourdages;
- M. Mathieu Desjardins;
- Mme Stéphanie Girard.

08-AG2324 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La présidente d'élections déclare élus le membre suivant au conseil d'établissement pour un mandat **d'un an** :

- Mme Marie-France Quimper

09-AG2324 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.6 Élection du substitut au conseil d'établissement

Mme Geneviève Langlois, appuyée par Mme Mélanie Auger est élue à titre de substitut au conseil d'établissement.

10-AG2324 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.7 Élection du représentant et du substitut au comité de parents

La présidente d'élections procède à l'appel de candidatures pour élire un(e) représentant(e) au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement et un(e) substitut. Mme Stéphanie Bellemare se propose comme représentante du conseil d'établissement au comité de parents et est appuyée par M. Mathieu Desjardins.

Mme Marie-France Quimper se propose comme substitut au comité de parents et est appuyée par Mme Stéphanie Girard.

La présidente d'élections déclare élus Mme Stéphanie Bellemare au poste de représentante du conseil d'établissement au comité de parents et Mme Marie-France Quimper comme substitut au comité de parents. Elles se partageront à tour de rôle les rencontres prévues.

11-AG2324 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.8 Résolution pour la destruction des bulletins de vote, s'il y a lieu

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Beaudry-Leclerc d'adopter la résolution pour la destruction des bulletins de vote de l'assemblée générale des parents du 13 septembre 2023.

12-AG2324

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE

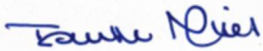
Aucune question de l'assemblée lors de cette assemblée.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Mathieu Desjardins propose la levée de l'assemblée. L'assemblée est levée à 21h30.

13-AG2324

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Isabelle Nicol

Directrice